

COVID 19

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Éviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

DEPARTEMENT DU CALVADOS
MAIRIE DE THAON
54010

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE, du 4 septembre 2020
N°28/2020

Réglementant temporairement l'utilisation des salles municipales.
ARRETE

Le Maire de Thaon, Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82.623 du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212.1, L.2213.1, L.2213.4 et L.2213.5 concernant les pouvoirs de police du Maire, Considérant qu'il est nécessaire pour des raisons sanitaires, de réglementer l'occupation des salles municipales sur la commune de Thaon, pendant la durée de pandémie de la covid-19.

ARRETE :

Article 1 : A compter du 1er septembre jusqu'au 30 novembre inclus l'occupation des salles municipales sera réglementée de la façon suivante :

- Les activités des associations seront effectuées sous la responsabilité du Président ou d'un membre du bureau.
- Le nettoyage et la désinfection des locaux seront faits par l'association, mais il faudra prévoir un endroit spécifique pour ranger le matériel et les produits.
- En raison de la covid-19, la salle devra être nettoyée en totalité après les occupations
- Tous les points de contact, surfaces planes, poignées, clenches ainsi que le matériel utilisé (tables et chaises) seront désinfectés.

Article 2 : chaque fédération sportive a écrit des règles sanitaires particulières, liées à sa pratique (exemple karaté : désinfection des pieds). Les associations doivent donc en prendre connaissance et les appliquer.

Article 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise, à Monsieur le Préfet de la Région Basse Normandie, Préfet du Calvados, à Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmes de Coursoules sur Mer, aux Présidents d'associations utilisatrices de salles communales, chargés chacun en ce qui les concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Thaon le 4 septembre 2020
Le Maire de THAON,
Richard MAURY

CONTACTS ET ADRESSES



Mairie :

☎ 02 31 80 01 36
Fax : 02 31 08 29 39
mairiethaon14@orange.fr
Site internet : mairiethaon14.fr
Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi : 16h à 18h
Mercredi : 9h à 12h



Médiathèque de THAON

2 Rue des Ecoles
☎ 02 31 08 16 35
bibliothèque.thaon@mail.com
Lundi : 16h30- 18h30
Mercredi 10h00-12h00 et 15h00-18h30
Dimanche : 17h00-18h00 (sauf vacances et jours fériés)



Local Jeunes

2 Rue des Ecoles
☎ 02 31 74 41 94 ou 06 18 73 95 51
thaon.localjeunes@gmail.com
Mercredi : 14h à 18h
Vacances scolaires :
Tous les jours de 10h à 18h



Agence Postale Communale

8 Rue de Barbières
☎ 02 31 30 18 95
Du lundi au vendredi :
10h à 12h et de 16h à 19h
Et samedi juillet : 9h30 à 12h30



Association intercommunale d'aide à l'emploi : Permanences de 8h45 à 12h15

Mairie d'Authie ☎ 02 31 26 95 95
a.i.a.e.@wanadoo.fr
Site internet : www.aiae-authie.fr



Déchets ménagers : le Jeudi

Déchets Verts : le Mardi (avril à novembre)



Gendarmerie

Creully ☎ 02 31 29 54 80
Courseulles ☎ 02 31 29 55 20



Pompiers ☎ 18
Samu ☎ 15

LE THAON PRESSE



septembre 2020

Faites-nous connaître vos animations afin qu'elles paraissent dans " **Le THAON PRESSE** "
Bonne lecture Richard Maury

Forum des Associations

Siel Bleu

A.V.E.T.

Réunion de Conseil

Local Jeunes

Espaces Frérot

Médiathèque

Resago

Citykomi

Les Jardiniers Thaonnais

si vous souhaitez le recevoir par mail
contact : veronique.mairiethaon@orange.fr

Forum des Associations

Samedi 5 Septembre de 10h00 à 13h00
Maison du Temps Libre
Forum des Associations



Siel Bleu

Mardi 8 Septembre à 11h00
Maison du Temps Libre
Reprise des Activités Siel Bleu



Réunion du Conseil Municipal

Jeudi 10 septembre à 20h30
Maison du Temps Libre
Réunion du Conseil Municipal



A.V.E.T.

Samedi 19 et Dimanche 20 Septembre
de 15h00 à 18h30

L'Association des Amis de la Vieille Eglise organise des visites gratuites de l'Eglise Romane. Port du masque obligatoire

Contact : Mr Pierre PAUNET ☎ 02 31 80 04 76
paUNET.pierre@sfr.fr

Local Jeunes

Local Jeunes
Le mercredi : de 14h00 à 18h00
Contact : Silvain JORON ☎ 06 18 73 95 51
thaon.localjeunes@gmail.com

Local Jeunes

Vendredi 25 septembre de 19h à 21h30
Local jeunes
Soirée BURGER
dans le respect du protocole sanitaire.
Contact : Silvain JORON ☎ 06 18 73 95 51
thaon.localjeunes@gmail.com

Espace Frérot

Vendredi 25 Septembre à 20h30
Espace Frérot
Présentation de la saison du Théâtre de CAEN 2020/2021 par le Directeur Patrick FOLL
Entrée libre .Port du masque obligatoire
<https://theatre.caen.fr/tous-les-spectacles>

Médiathèque

Samedi 26 septembre de 14h30 à 17h30
Médiathèque
Portes Ouvertes de la Médiathèque

Horaires de la Médiathèque

Lundi 16h30-19h00.
Mercredi 10h00-12h00 et 15h00-18h30.
Dimanche 16h30- 18h30
Contact : Coralie ☎ 02 31 08 16 35

Médiathèque

Service de réservation en ligne
www.bibliotheque-thaon14.fr
La Boite Numérique
laboitenumerique.bibliondemand.com
Contact : Coralie ☎ 02 31 08 16 35

RESAGO

Le Service RESAGO
dessert la commune de Thaon en complément de la ligne BV6 du lundi au dimanche sur simple appel
Réservez au **02 31 15 55 55**
(minimum 2h avant le départ)
https://tim.twisto.fr/tim/data/pdf/2115_Resago1-web.pdf

CITYKOMI

Réseau de Mobilité NOMAD

Le réseau de mobilité normand NOMAD vient de lancer son application Citykomi® - **NOMAD Car Normandie** pour informer en temps réel sur les événements et les perturbations du réseau de transports scolaires. Pour ajouter sa zone NOMAD Car favorite sur Citykomi, consulter le site de la Mairie www.mairiethaon14.fr

CITYKOMI

THAON vous informe en direct sur votre Smartphone



- * Avec l'application citykomi gratuite sans pub et sans inscription
- * Téléchargez l'application citykomi
- * Flaschez ce QR code



Recevez des alertes sur les actualités de la ville
Plus d'informations sur www.mairiethaon14.fr

Les Jardiniers Thaonnais



Samedi 3 octobre de 10h00 à 13h00
Aux Jardins (près du château d'eau)
Les Jardiniers Thaonnais vous proposent de rencontrer : Un pomologue qui viendra expliquer la greffe des arbres fruitiers, reconnaître les pommes et expliquer la pomologie. L'association Saint Fiacre de Bayeux et quelques adhérents discuteront de jardinage, ils amèneront une grainothèque. Un producteur de plantes aux goûts bluffants (huitre, coca, fraise, camembert etc..) sera présent. Un apiculteur vous expliquera sa passion et Véronique animera un atelier de composition florale
Vente de plants et apéritif offert.
☎ 06 61 89 48 67 ☎ 06 43 86 09 83